

## INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DES MODALITÉS OPÉRATIONNELLES DU CONTRÔLE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI

La Direction présente l'évolution des modalités opérationnelles du CRE qui ont été validées par le Conseil d'Administration (CA) de Pôle emploi. Elle précise que ces évolutions font suite à la demande du Président de la République relayée par notre ministre de tutelle afin d'augmenter les contrôles notamment sur les métiers en tension.

**Le Conseil d'Administration de Pôle emploi a ainsi fixé un objectif de 500 000 contrôles pour l'année 2022** alors que la ministre ne voulait initialement qu'une augmentation purement conjoncturelle (électorale ?) de 250 000 contrôles sur les 6 premiers mois de l'année. **Au final ce seront 100 000 contrôles de plus en 2022.**

Dans les publics cibles de ces contrôles, une attention particulière est portée aux DE positionnés sur les métiers en tension ainsi que sur ceux ayant achevé une formation. Ces ciblage se feront via des requêtes nationales. **Les opérations de contrôle sur ces 2 publics devront être terminées à la fin du 1er semestre 2022.** Ils devront ainsi représenter entre 50 et 60% du total annuel des 500 000 contrôles exigés pour 2022. Les autres requêtes seront mobilisées au second semestre. Entre 20 et 30 % de ces contrôles devront rester aléatoires donc hors requête.

Selon la Direction toujours, pour maintenir le lien entre CRE et CDDE, l'objectif de 20 % de contrôle suite à signalement par les CDDE devra être maintenu en ciblant particulièrement les privés d'emploi injoignables dans le cadre du plan DELD et ainsi que ceux invités et absents à un « *tous mobilisés* » s'ils ont été formés et préparés en amont.

**L'augmentation de 25% des contrôles pour l'année devra être menée à iso effectif dans les équipes CRE.** La répartition du poids des contrôles se fera dans chaque établissement selon les effectifs dédiés aux missions de contrôle dans chacun d'eux.

Le SNU fait une **déclaration concernant les risques de dérive de ces pratiques** et alerte notamment sur les manipulations électorales auxquelles on assiste avec ce nouvel objectif. Le SNU, tout en réitérant être contre toute forme de contrôle, dénonce cette politique opportuniste.



En effet, en ciblant les métiers en tension à 6 mois des présidentielles pour servir le futur candidat on sert aussi le patronat. Comment ne pas s'interroger sur ce que sont réellement ces métiers en tension ? Comment ne pas constater que ce sont aussi les métiers identifiés comme ayant des conditions d'exercice et de rémunération les plus difficiles et les moins attractives et pour lesquelles bien sûr on constate un manque de candidat ! Quel message sera envoyé via les médias une fois ces contrôles opérés et qui auront abouti à 15% de chômeur radiés pour insuffisance de recherche d'emploi ? Que ce sont des faux chômeurs ou pire des fainéants ?

**Pour le SNU il ne faut pas être dupe de la situation et du rôle qu'on veut nous faire jouer. Dans le contexte actuel et au sortir d'une crise sanitaire sans précédent c'est indécemment !**

## INFORMATION SUR LA MOBILISATION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES : **des renforts oui bien sûr mais comment ?**

La Direction présente un plan de recrutement d'effectifs supplémentaires en CDD de 18 mois sensé répondre en partie au mouvement social du 1er février. Il s'agirait de recruter par anticipation sur les départs naturels de PE avec une vigilance sur la GDD, les ELD mais aussi les RH et les structures FSE mais sans fléchage direct de ces postes qui sont laissés à la main des Directeurs d'établissement. Selon la Direction, ces 554 ETP nationaux peuvent être recrutés dès mars 2022 au poids des régions.

**Le compte n'y est pas pour le SNU qui alerte sur le fait qu'un recrutement en CDD même long (18 mois) reste insatisfaisant car il précarise nos personnels et de fait nos missions.** Le SNU alerte sur le plafond d'emploi CDI de 2022 et surtout des années suivantes et sur le taux de CDD dans notre établissement. Enfin sur le tutorat et la formation de ces personnels en CDD, le SNU exige un point précis car entre les spécialisations et le télétravail, il devient de plus en plus complexe d'avoir des tuteurs disponibles et formés et des parcours de formations complets et satisfaisants ; quant à faire du tutorat en distanciel pour nous c'est bien sûr totalement exclu !

Pour l'ensemble de ces raisons et face au mépris réitéré par le Directeur Général vis-à-vis des agents de Pôle emploi, la délégation SNU au CSEC décide de lui rendre la politesse et de ne pas assister à la « messe » de circonstance qu'il a programmé pour l'après-midi. Grand-messe au cours de laquelle le Directeur général, pour une fois présent devant les représentants du personnel, annonce entendre poursuivre le déploiement de ce plan stratégique pourtant largement décrié à tous niveaux en multipliant au pas de charge plans d'actions et nouveaux projets sans aucune écoute ni considération pour les acteurs de terrain.

Le SNU fait lecture d'une déclaration (ci-dessous) pour transmettre au DG sa désapprobation. A défaut de sa capacité d'écoute nous misons sur sa capacité de lecture.

## **Point d'étape à fin 2021 sur la mise en œuvre du projet stratégique et perspectives 2022** **( CSEC extra-ordinaire du 15 février après-midi)**

### **Déclaration du SNU :**

Malgré un délai de prévenance raisonnable, le directeur général de Pôle emploi n'a pas su se rendre disponible le 1er février pour recevoir une délégation de l'intersyndicale.

Nous vous rappelons lesdites revendications pour lesquelles nous sommes toujours en attente de réponses satisfaisantes :

- une augmentation générale des salaires et traitements,
- l'arrêt des plans d'action à répétition,
- l'arrêt des suppressions de postes et la cdisation des collègues précaires,
- redonner du sens à nos missions.

Nous restons disponibles pour toute proposition de dialogue portant sur ces sujets de revendication. Néanmoins au regard du mépris affiché par la direction lors de ce mouvement social et ce malgré plus de 35% des personnels en grève, notre organisation syndicale ne peut cautionner un CSEC à écouter M Bassères, dérouler une feuille de route 2022 qui ne répond en aucun point aux revendications portées par ce mouvement social. Notre délégation ne participera donc pas à la séance du CSEC consacrée à cette feuille de route.



✉ [syndicat.snu@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu@pole-emploi.fr)

📘 [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

🐦 [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

[www.snutefifsu.fr](http://www.snutefifsu.fr)